

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 955

13 avril 2012

SOMMAIRE

ADMR Investment S.à r.l.	45828	Mathur	45802
Altmunster Investment S.A.	45801	Michel Albert Investissements S.A.	45825
Balny S.A.- SPF	45802	Mindev et Associés S.A.	45799
Behemoth S.A.- SPF	45803	Mirazur Investment Company S.A.	45826
Belier S.A.	45840	Morisson S.A., SPF	45800
B.L.B. S.A. - SPF	45801	Noy Holding S.A.-SPF	45804
BLEMOX Spf S.A.	45796	PACCOR Acquisition S.à r.l.	45827
BNP Paribas Flexi II	45795	PACCOR Group Holdings S.à r.l.	45827
BNP Paribas Flexi III	45796	PACCOR Holding S.à r.l.	45828
BNP Paribas L Fix	45797	Prosper Funds Sicav	45802
BNP Paribas Portfolio FoF	45798	REDCOR Reaseguros S.A.	45826
BNP Paribas Portfolio Fund	45798	Ress Capital Fund Management S.A.	45823
Capital Italia	45797	Schlossberg S.à r.l.	45838
Compagnie Européenne pour le Développement d'Entreprises Commerciales S.A.	45795	Serru-Sani S.à r.l.	45838
Euro Marine Services SA	45806	Sifter Fund II, SICAV-FIS S.A.	45826
Europressing S.A.	45806	S-M-H S.à r.l.	45806
Facara S.A.- SPF	45803	Smile2me S.à r.l.	45839
FDH Patrimoine	45803	Sofidem S.A.	45839
Flexifund	45795	Sogeci International S.P.F. S.A.	45840
GNA Joint Stock Company - Private Wealth Management Company (SPF) ..	45800	Sol Participations S.à r.l.	45840
Interplan Investments S.à r.l.	45808	Staedel Hanseatic Sicav	45799
Island Immo	45839	Stanhope	45804
Kirano S.A.	45801	Toy Holding S.A.-SPF	45805
Konzept Peak GP Sàrl	45828	Triolet Holding S.A.	45840
Lemke Holding SPF	45804	UBS (Lux) Sicav 2	45805
Magic Finance S.A., SPF	45794	WDD Invest Holding S.A.	45827
		WestLB Mellon Compass Fund	45794
		Why Not S.A., SPF	45800

WestLB Mellon Compass Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 67.580.

The Quorum required by law not having been reached at the first Extraordinary General Meeting of Shareholders held on February 17, 2012 and the reconvened Extraordinary General Meeting of March 23, 2012 having been adjourned, the shareholders are hereby convened to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held on *April 30, 2012*, at 14:00 pm CET at the registered office of the Company, with the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of article 4 of the articles of incorporation of the Company (the "Articles of Incorporation") and related articles as follows: "The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in transferable securities, money market instruments and other liquid financial assets permitted by Part I of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment, as may be amended from time to time (the "2010 Law"), with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its assets. The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted by the 2010 Law or any legislative replacements or amendments thereof.";
2. To change the accounting year of the Company from 1st of December until 30th of November of the following year to 1st of November until 31st of October of the following year and to amend article 25 of the Articles of Incorporation accordingly;
3. Full restatement of the Articles of Incorporation;
4. Miscellaneous.

A draft of the revised Articles of Incorporation is available at the registered office of the Company upon request and free of charge (Tel.: +352 46 26 85 589 / Fax: +352 46 26 85 825). The Extraordinary General Meeting will be validly constituted and will validly decide on the items of its agenda regardless of the number of Shares represented. Resolutions will be passed if approved by more than two-third majority votes cast.

All shareholders are entitled to attend and vote and are entitled to appoint proxies to attend and vote instead of them. A proxy need not be a member of the Company. If you cannot attend this meeting, return the form of proxy duly dated and signed to J.P. Morgan Bank (Luxembourg) S.A., Company Administration Department (Building C), European Bank & Business Center, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duchy of Luxembourg to the attention of Rachel Carletti prior to April 27, 2012 at 5.00 pm CET. Proxy forms can be obtained from the registered office of the Company.

Luxembourg, March 28, 2012

The Board of Directors .

Référence de publication: 2012037171/755/35.

Magic Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 75.789.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 27 avril 2012 à 14.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- Nominations statutaires
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012038853/755/19.

Compagnie Européenne pour le Développement d'Entreprises Commerciales S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 36.412.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 25 avril 2012 à 11.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration, rapport du réviseur sur l'exercice clos au 31 décembre 2011 et rapport de révision sur les comptes consolidés de l'exercice 2011.
2. Approbation des comptes annuels et comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 et affectation du résultat.
3. Quitus aux Administrateurs et au Réviseur.
4. Divers.

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012037179/279/17.

Flexifund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 44.523.

The STATUTORY GENERAL MEETING

will be held at 10.00 a.m on Thursday April 26, 2012 at the premises of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, sis 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the report of the Board of Directors and of the auditors;
2. Approval of the annual accounts as at December 31, 2011 and allocation of the results;
3. Discharge to the directors and the statutory auditors for the exercise of their mandates;
4. Statutory appointments;
5. Miscellaneous.

Owners of bearer shares wishing to attend or be represented at the Meeting should deposit their shares at the offices of the Company's financial service agents at least five full days before the Meeting, as specified in the prospectus.

Owners of registered shares wishing to attend or be represented at the Meeting will be admitted on proof of their identity, provided that they have given notice of their intention to attend, at least five full days prior to the Meeting.

The Meeting will deliberate validly irrespective of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by simple vote of the shares present or represented. Every share, irrespective of its unit value, confers the right to one vote.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2012038353/755/23.

BNP Paribas Flexi II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 130.737.

*

The STATUTORY GENERAL MEETING

will be held at 10.00 a.m on Thursday April 26, 2012 at the premises of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, sis 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the report of the Board of Directors and of the auditors;
2. Approval of the annual accounts as at December 31, 2011 and allocation of the results;
3. Discharge to the directors and the statutory auditors for the exercise of their mandates;
4. Statutory appointments;

5. Miscellaneous.

Owners of bearer shares wishing to attend or be represented at the Meeting should deposit their shares at the offices of the Company's financial service agents at least five full days before the Meeting, as specified in the prospectus.

Owners of registered shares wishing to attend or be represented at the Meeting will be admitted on proof of their identity, provided that they have given notice of their intention to attend, at least five full days prior to the Meeting.

The Meeting will deliberate validly irrespective of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by simple vote of the shares present or represented. Every share, irrespective of its unit value, confers the right to one vote.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012038372/755/24.

BNP Paribas Flexi III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Luxembourg, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 130.436.

The STATUTORY GENERAL MEETING

will be held at 3.00 p.m. on Thursday *April 26, 2012* at the premises of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the report of the Board of Directors and of the auditors;
2. Approval of the annual accounts as at December 31, 2011 and allocation of the results;
3. Discharge to the directors and the statutory auditors for the exercise of their mandates;
4. Statutory appointments;
5. Miscellaneous.

The owners of bearer shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are asked to deposit their shares, at least five full days before the Meeting, at the counters of the agents responsible for the financial service, as mentioned in the prospectus.

The owners of registered shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are admitted upon proof of their identity, subject to having made known their intention to take part in the Meeting at least five full days before the Meeting.

The Meeting will validly deliberate regardless of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by a simple majority of the shares present or represented. Every share, whatever its unit value, gives the right to one vote.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012038373/755/25.

BLEMOX Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 10.528.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le *24/04/2012* à 11.00 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31/12/2011
3. Affectation des résultats au 31/12/2011
4. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire
5. Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire pour une période de 6 ans
6. Divers

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012039069/19.

BNP Paribas L Fix, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 50.443.

—
The STATUTORY GENERAL MEETING

will be held at 11.00 am on Friday, *April 27, 2012* at the premises of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, sis 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the report of the Board of Directors and of the auditors;
2. Approval of the annual accounts as at December 31, 2011 and allocation of the results;
3. Discharge to the directors and the statutory auditors for the exercise of their mandates;
4. Statutory appointments;
5. Miscellaneous.

Owners of bearer shares wishing to attend or be represented at the Meeting should deposit their shares at the offices of the Company's financial service agents at least five full days before the Meeting, as specified in the prospectus.

Owners of registered shares wishing to attend or be represented at the Meeting will be admitted on proof of their identity, provided that they have given notice of their intention to attend, at least five full days prior to the Meeting.

The Meeting will deliberate validly irrespective of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by simple vote of the shares present or represented. Every share, irrespective of its unit value, confers the right to one vote.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012038374/755/23.

Capital Italia, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 8.458.

You are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders ("AGM") of the Company, which will be held at its registered office on Tuesday *24 April 2012* at 10:00 am CET, with the following agenda:

Agenda:

1. Review of the report of the Board of Directors and of the Independent Auditors ("Réviseurs d'Entreprises") of the Company for the financial year ended 31 December 2011.
2. Approval of the Audited annual report of the Company for the financial year ended 31 December 2011.
3. Decision on the allocation of net results.
4. Discharge of the Directors of the Company for the financial year ended 31 December 2011.
5. Election of Mr. Giordano LOMBARDO, Mr. Attilio MOLENDI, Mr. Stephen GOSZTONY, Mr. Marco PIRONDINI, Ms. Nilly SIKORSKY, Mr. Antonio VEGEZZI, Mr. Sandro PIERRI, Mr. Simon LEVELL and Mr. Mark BRETT as Directors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders to be held in 2013.
6. Renewal of Independent Auditors' mandate for PRICEWATERHOUSECOOPERS S.À R.L. until the Annual General Meeting of Shareholders to be held in 2013.
7. Miscellaneous.

Attendance

- Proxy form: If you cannot be present in person and wish to be represented at the AGM, you are entitled to appoint a proxy holder to vote for you. A proxy holder does not need to be a Shareholder of the Company. The proxy form will remain in force if the AGM, for any reason, is postponed. The proxy form can be requested and returned by fax to +352 45 14 14 439 marked for the attention of Ms. Carole BENINGER or Mr. Olivier LANSAC, or by mail to the following address: 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange. To be valid, the proxy form must be completed and received at the registered office of the Company prior to 5:00 pm CET on Thursday 19 April 2012.

- Shareholders wishing to attend the AGM shall notify the Company of their intent to do so at least by 5:00 pm CET on Thursday 19 April 2012.

- Blocking Certificate: Holders of bearer shares, for which a physical certificate has been issued, will be admitted to take part and vote at the AGM by providing a blocking certificate. This document (to be sent with the proxy form if you intend to be represented) shall be issued by the bank, the professional securities' depositary or the financial institution

where the physical share certificate is on deposit. It must indicate the number mentioned on the share certificate and confirm that the share certificate itself is kept in a vault until midnight of the AGM date.

No quorum is required and decisions will be passed by a simple majority of the shares present or represented at the AGM.

The Audited Annual Report can be obtained on request at the registered office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012038847/755/40.

BNP Paribas Portfolio FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 86.176.

—
The STATUTORY GENERAL MEETING

will be held at 11.30 am on Thursday, *April 26, 2012* at the premises of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, sis 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the report of the Board of Directors and of the auditors;
2. Approval of the annual accounts as at December 31, 2011 and allocation of the results;
3. Discharge to the directors and the statutory auditors for the exercise of their mandates;
4. Statutory appointments;
5. Miscellaneous.

Owners of bearer shares wishing to attend or be represented at the Meeting should deposit their shares at the offices of the Company's financial service agents at least five full days before the Meeting, as specified in the prospectus.

Owners of registered shares wishing to attend or be represented at the Meeting will be admitted on proof of their identity, provided that they have given notice of their intention to attend, at least five full days prior to the Meeting.

The Meeting will deliberate validly irrespective of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by simple vote of the shares present or represented. Every share, irrespective of its unit value, confers the right to one vote.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012038375/755/23.

BNP Paribas Portfolio Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Howald, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 33.222.

—
The STATUTORY GENERAL MEETING

will be held at 10.30 am on Thursday, *April 26, 2012* at the premises of BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, sis 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, to deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the report of the Board of Directors and of the auditors;
2. Approval of the annual accounts as at December 31, 2011 and allocation of the results;
3. Discharge to the directors and the statutory auditors for the exercise of their mandates;
4. Statutory appointments;
5. Miscellaneous.

Owners of bearer shares wishing to attend or be represented at the Meeting should deposit their shares at the offices of the Company's financial service agents at least five full days before the Meeting, as specified in the prospectus.

Owners of registered shares wishing to attend or be represented at the Meeting will be admitted on proof of their identity, provided that they have given notice of their intention to attend, at least five full days prior to the Meeting.

The Meeting will deliberate validly irrespective of the number of shares present or represented and the decisions will be taken by simple vote of the shares present or represented. Every share, irrespective of its unit value, confers the right to one vote.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012038376/755/23.

Mindev et Associés S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 36.562.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 26/04/2012 à 14.30 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Constat du changement de siège social avec effet au 15 octobre 2008
- Renouvellement du mandat de M Paul Emmanuel De Becker Remy en tant qu'administrateur avec effet au 13 mai 2008.
- Reconnaissance de l'expiration du mandat de M Pierre Bauchau en tant qu'administrateur de la société avec effet au 13 mai 2008 et remplacement par la nomination de M Etienne Gillet en tant qu'administrateur de la société avec effet au 13 mai 2008
- Reconnaissance du décès de M Roger LEMAIRE en date du 02 juin 2007 et remplacement par la nomination de M François des Cressonnières en tant qu'administrateur avec effet au 2 juin 2007.
- Détermination de la durée des mandats des administrateurs.
- Renouvellement du mandat d'Auditex S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes avec effet au 13 mai 2008.
- Détermination de la durée du mandat du commissaire aux comptes.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012038849/24.

Staedel Hanseatic Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.962.

Die Aktionäre sind eingeladen, an der

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der SICAV teilzunehmen, die am 24. April 2012 um 16.00 Uhr in den Geschäftsräumen der LRI INVEST S.A., 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, mit der folgenden Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage und Genehmigung des Berichtes des Abschlussprüfers für den Zeitraum vom 1. September 2011 bis zum 13. März 2012.
2. Genehmigung der Konten für den Zeitraum vom 1. September 2011 bis zum 13. März 2012.
3. Vorlage und Genehmigung des Berichtes des Liquidators und des Abschlussprüfers.
4. Genehmigung der Liquidationskonten.
5. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder für den Zeitraum 1. September 2011 bis zum 13. März 2012.
6. Entlastung des Liquidators und Abschlussprüfers.
7. Schließung der Liquidationsprozedur.
8. Bestimmung des Ortes, an dem die Bücher und Schriftstücke der SICAV hinterlegt und für einen Zeitraum von 5 Jahren aufbewahrt werden.
9. Hinterlegung Caisse de Consignations.
10. Sonstiges.

Die Versammlung ist ordnungsgemäß beschlussfähig, gleich welcher Anteil des Gesellschaftskapitals vertreten ist. Zur gültigen Abstimmung über die zu fassenden Beschlüsse bedarf es der einfachen Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre. Die Aktionäre, die an der Generalversammlung teilnehmen möchten, werden aus organisatorischen Gründen gebeten, die SICAV mindestens fünf Kalendertage vor dem 24. April 2012 schriftlich (per Brief oder Vollmacht) davon in Kenntnis zu setzen.

Der Liquidator.

Référence de publication: 2012039254/2501/29.

Morisson S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 75.790.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 27 avril 2012 à 14.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012038854/755/18.

Why Not S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 75.796.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 27 avril 2012 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012038856/755/18.

GNA Joint Stock Company - Private Wealth Management Company (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.481.

The shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held on 25 April 2012 at 14.00 o'clock at the head office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts as per 31 December 2010 and 31 December 2011 and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor thereon
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at 31 December 2010 and 31 December 2011
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor
4. Elections
5. Miscellaneous

The board of directors.

Référence de publication: 2012039131/534/18.

Altmunster Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 11, Plateau Altmünster.
R.C.S. Luxembourg B 107.260.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, le 25 avril 2012 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012039062/534/17.

Kirano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 125.597.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 26 avril 2012 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes.
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012039164/755/18.

B.L.B. S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 55.340.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 24 avril 2012 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2011,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012040515/833/19.

Mathur, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 46.760.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 24 avril 2012 à 9.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2011.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012039196/534/16.

Prosper Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 150.045.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 25 avril 2012 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2011
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande et sans frais auprès du siège social de la société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012039234/755/25.

Balny S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 62.557.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 23 avril 2012 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2011,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,

4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012040513/833/18.

Behemoth S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 60.657.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 23 avril 2012 à 11.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2011,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012040514/833/18.

Facara S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 43.839.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 25 avril 2012 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2011,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012040518/833/18.

FDH Patrimoine, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.998.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav FDH Patrimoine à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 24 avril 2012 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé
6. Nominations statutaires.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles auprès du siège social de la Sicav.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax: +352 49 924 2501 - ifs.fds@bd.lu) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2012040519/755/22.

Lemke Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 111.614.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 23 avril 2012 à 10.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2011,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012040524/833/18.

Noy Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 105.270.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 24 avril 2012 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2011,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012040527/833/18.

Stanhope, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.997.

The Board of Directors convenes the Shareholders of STANHOPE Sicav to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

to be held at the registered office of the company on 25 April 2012 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and of the Authorized Auditor
2. Approval of the financial statements as at 31 December 2011
3. Allocation of results

4. Discharge to the Directors
5. Renewal of the mandate of the Authorized Auditor
6. Statutory elections.

The Shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the Sicav. The Shareholders who wish to attend the Meeting must inform the Board of Directors (Fax no.: +352 49 924 2501 - ifs.fds@bdl.lu) at least five calendar days before the Meeting.

Référence de publication: 2012040530/755/20.

Toy Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 105.271.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 24 avril 2012 à 14.30 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2011,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012040533/833/18.

UBS (Lux) Sicav 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.504.

Die Aktionäre der UBS (Lux) SICAV 2 sind zur

JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am Dienstag, den 24. April 2012 um 10:00 Uhr an deren Geschäftssitz stattfindet.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers
2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. Oktober 2011
3. Entscheidung über die Ergebnisverwendung
4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates und der Geschäftsleitung
5. Satzungsgemässe Wahlen
6. Mandat des Abschlussprüfers
7. Verschiedenes

Die aktuelle Ausgabe des Jahresberichts ist am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg während der normalen Öffnungszeiten kostenlos erhältlich.

Jeder Aktionär ist zur Teilnahme an der Jahreshauptversammlung berechtigt. Die Aktionäre können einen schriftlich bevollmächtigten Vertreter an ihrer Stelle senden.

Um an der Jahreshauptversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien spätestens um 16:00 Uhr fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg oder bei einer anderen beauftragten Zahlstelle hinterlegen. Es besteht kein Anwesenheitsquorum für die gültige Beschlussfassung in Bezug auf die Tagesordnungspunkte. Die Beschlussannahme kommt mit einfacher Mehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktien zustande. Auf der Jahreshauptversammlung berechtigt jede Aktie zur Abgabe einer Stimme.

Wenn Sie bei dieser Versammlung nicht dabei sein können, aber gerne einen Vertreter entsenden möchten, schicken Sie bitte eine mit Datum und Unterschrift versehene Vollmacht per Fax und anschliessend per Post spätestens fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung an UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A,

avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg zu Händen des Gesellschaftssekretärs, Faxnummer +352 441010 6249. Formulare zur Ausstellung einer Vollmacht können auf einfache Anfrage von der gleichen Adresse bezogen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2012040534/755/33.

Europressing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 49.315.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 23 avril 2012 à 09.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2011.
4. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012041049/1023/18.

Euro Marine Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 81.718.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

qui aura lieu le 20 avril 2012 à 16 heures au siège social de la Société, 9, rue de St. Hubert à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire sur les Comptes annuels de l'exercice se terminant au 31/12/2011.
2. Approbation des Comptes annuels (Bilan et Comptes de Pertes & Profits) pour l'exercice se terminant au 31/12/2011 - affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice écoulé.
4. Nominations statutaires
5. Divers

Pour le Conseil d'Administration

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012041759/21.

S-M-H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9184 Schieren, Matgeshaff.

R.C.S. Luxembourg B 75.736.

L'an deux mil douze, le huit février.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- Monsieur Charles GOERENS, agriculteur-député P.E., et son épouse, Madame Henriette FOHL, institutrice, tous deux demeurant à L-9184 Schieren, Matgeshaff,

Déclarant être mariés sous le régime de la communauté universelle, aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Clervaux, en date du 4 novembre 1983,

2.- Monsieur Marc GOERENS, étudiant, demeurant à L-2435 Luxembourg, 1, rue Pierre-Joseph Redouté.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La société à responsabilité limitée «S-M-H S.à r.l.», ayant son siège social à L-9184 Schieren, Matgeshaff, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 avril 2000, publié au Mémorial C numéro 645 du 9 juillet 2000, et ses statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 janvier 2007, publié au Mémorial C numéro 587 du 12 avril 2007. Elle est inscrite au RCSL sous le numéro B 75.736.

II.- Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS, représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales de CENT (100.-) EUROS, chacune, qui ont été entièrement souscrites et libérées comme suit:

- par les époux GOERENS-FOHL, préqualifiés, cent treize parts	113
- par Monsieur Marc GOERENS, préqualifié, douze parts	12
Total: cent vingt-cinq parts	125.

Sur ce:

Monsieur Marc GOERENS, ayant renoncé à son droit de préemption, les comparants sub 1 ont déclaré céder TRENTE-ET-UNE (31) de leurs parts sociales à Monsieur Yves HESS, salarié agricole, demeurant à L-7431 Oberglabach, 12, rue Principale, ici présent et ce acceptant, pour et moyennant le prix de TROIS MILLE CENT (3.100.-) EUROS, qu'ils reconnaissent avoir reçu antérieurement aux présentes et hors la présence du notaire, ce dont bonne et valable quittance.

Ensuite, les comparants sub 1 ont déclaré céder pour l'EURO symbolique à:

- Monsieur Marc GOERENS, préqualifié, VINGT (20) parts sociales,
- Mademoiselle Tania GOERENS, apprentie esthéticienne, demeurant à L-9184 Schieren, Matgeshaff, TRENTE ET UNE (31) parts sociales,
- Mademoiselle Gabriela GOERENS, étudiante, demeurant à L-9184 Schieren, Matgeshaff, TRENTE ET UNE (31) parts sociales,

Tous trois ici présents et ce acceptant.

Les cessionnaires sont propriétaires des parts cédées dès ce jour et ils en ont la jouissance et sont subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Acceptation

Les comparants, agissant en tant qu'associés et Monsieur Charles GOERENS, agissant en tant que gérant unique, déclarent consentir aux quatre cessions de parts ci-avant mentionnées, conformément à l'article 1690 du Code Civil, et les tiennent pour valablement signifiées à la société et à eux-mêmes.

Ensuite, les nouveaux associés ont déclaré se réunir en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

En conséquence de ce qui précède, l'article 5 des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

«Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS, représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales de CENT (100.-) EUROS, chacune, entièrement souscrites et libérées comme suit:

- Monsieur Marc GOERENS, étudiant, demeurant à L-2435 Luxembourg, 1, rue Pierre-Joseph Redouté, trente-deux parts sociales	32
- Mademoiselle Tania GOERENS, apprentie esthéticienne, demeurant à L-9184 Schieren, Matgeshaff, trente et une parts sociales,	31
- Mademoiselle Gabriela GOERENS, étudiante, demeurant à L-9184 Schieren, Matgeshaff, trente et une parts sociales,	31
- Monsieur Yves HESS, salarié agricole, demeurant à L-7431 Oberglabach, 12, rue Principale, trente et une parts sociales	31
Total: CENT VINGT-CINQ parts sociales	125.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission du gérant unique, Monsieur Charles GOERENS, et lui donne décharge pour sa mission jusqu'à ce jour.

Elle nomme Monsieur Yves HESS, préqualifié, gérant unique pour une durée indéterminée.

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 12 des statuts et de le remplacer par le suivant:

«L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de MILLE CINQ CENTS (1.500.-) EUROS.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: C. Goerens, H. Fohl, M. Goerens, Hess, T. Goerens, G. Goerens, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 13 février 2012. Relation: MER/2012/328. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 février 2012.

Référence de publication: 2012024575/76.

(120031566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2012.

Interplan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 150.380.

This fifth day of July two thousand eleven appeared before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg:

Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at the office of the undersigned notary, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as duly authorised representative of:

1. Libero Investments Group Limited, a private limited company under the laws of Malta, having its registered office at 34 Cathedral Street, Sliema SLM 1503, Malta, registered in Malta with the Registry of Companies under number C 48481 (the "Shareholder");

2. ANT Capital Ltd., a company limited by shares under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Craigmuir Chambers, P.O. Box 71, Road Town, Tortola VG1110, British Virgin Islands, registered in the British Virgin Islands with the Registrar of Corporate Affairs under number 1388991 ("ACE");

3. Al Yasra Investment Company Limited, an international business company under the laws of The Bahamas, having its registered office at Bahamas Financial Centre, 2nd Floor, Shirley and Charlotte Streets, P.O. Box N-4899, New Providence, Nassau, The Bahamas, registered in The Bahamas with the Registrar General under number 157805 B ("Investor 1");

4. Jean-Claude Beney, born on the twelfth of July nineteen hundred sixty-four in Ayent, Switzerland, residing at 23, route de la Patinoire, 1875 Troistorrents, Valais, Switzerland, holder of a Swiss passport with number X4626829, issued on the tenth of May two thousand eight in Sion Switzerland ("Investor 2");

5. Giorgio Antonio Bernasconi, born on the thirteenth of April nineteen hundred sixty-two in Castel San Pietro, Switzerland, residing at 22, rue de Bossons, 1213 Onex, Geneva, Switzerland, holder of a Swiss passport with number X3567119, issued on the nineteenth of March two thousand ten in Geneva, Switzerland ("Investor 3");

6. Pierangelo Battista Bottinelli, born on the eighteenth of September nineteen hundred forty-one in Barbengo, Switzerland, residing at Victoria A/23, 10, rue Louis Antille, 3963 Crans-Montana, Valais, Switzerland, holder of a Swiss passport with number F0827307, issued on the ninth of March two thousand four in Sion, Switzerland ("Investor 4");

7. Lanthir Group S.A., a company limited by shares under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 146, Trident Chambers, Wickhams Cay, Road Town, Tortola VG1110, British Virgin Islands, registered in the British Virgin Islands with the Registrar of Companies under number 1389534 ("Investor 5"); and

8. Giles Corporation, a public limited company (sociedad anónima) under the laws of Panama, having its registered office at Mossfon Building, Calle 54, P.O. Box 0832-0886, W.T.C., 2nd Floor, Panama, Panama, registered in Panama in the Public Register under number 598228 ("Investor 6").

The person appearing is personally known to me, undersigned notary.

The eight (8) powers of attorney to the person appearing are initialled *ne varietur* by the person appearing and by me, notary, and are annexed hereto.

The person appearing declared that the Shareholder is the sole shareholder of:

Interplan Investments S.à r.l., a company with limited liability under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered in Luxembourg in the Register of Commerce and Companies under number B 150380 (the "Company"), incorporated on the seventeenth of December two thousand nine pursuant to a deed executed before Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, No. 235 of the third of February two thousand ten.

The Company's articles of association have been amended on the twelfth of January two thousand eleven pursuant to a deed executed before Henri Hellinckx, aforementioned, published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, No. 731 of the fifteenth of April two thousand eleven.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

Resolutions

The Shareholder, acting as sole shareholder of the Company, hereby resolves:

- i. to split and convert the twenty thousand (20,000) existing shares in the capital of the Company with a nominal value of one United States dollars (USD 1.00) each, into two million (2,000,000) ordinary shares in the capital of the Company with a nominal value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each, numbered 1 through 2,000,000;
- ii. to increase the share capital of the Company to twenty-six thousand one hundred six United States dollars twenty-five cents (USD 26,106.25), by issuing:
 - two hundred ninety-nine thousand three hundred twenty-six (299,326) shares to ACE;
 - one hundred nineteen thousand seven hundred thirty (119,730) shares to Investor 1;
 - twenty-nine thousand nine hundred thirty-three (29,933) shares to Investor 2;
 - twenty-three thousand nine hundred forty-six (23,946) shares to Investor 3;
 - sixty-five thousand eight hundred fifty-two (65,852) shares to Investor 4;
 - thirty-five thousand nine hundred nineteen (35,919) shares to Investor 5; and
 - thirty-five thousand nine hundred nineteen (35,919) shares to Investor 6; and
- iii. to amend and restate the articles of association of the Company as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Definitions.

1.1 In these articles of association the following words shall have the following meanings:

"ACE": ANT Capital Ltd., a company under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 71, Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered in the British Virgin Islands with the Registrar of Companies under number 1388991;

"advisory board": the body of the company consisting of its advisors (or if the company only has one appointed advisor, such sole advisor);

"Companies Act 1915": the Act concerning commercial companies of the tenth of August nineteen hundred fifteen, as amended;

"Cum Pref Shares": the cumulative preference shares in the capital of the company;

"distributable equity": the part of the company's equity which exceeds the aggregate of the share capital and the reserves which must be maintained pursuant to the law;

"general meeting": a meeting of shareholders and other persons entitled to attend meetings of shareholders or, where the context so requires, the body of the company consisting of its shareholders;

"Investor Shareholder Group": the shareholders other than Libero Limited;

"Investor Shareholder Group Matters": the following matters:

- a. the approval of the annual budget of the company;
- b. an incurrence of expenditure or an undertaking of liabilities by the company that is not included in an approved budget or business plan and is in excess of fifty thousand United States dollars (USD 50,000.00);
- c. a change of the statutory auditor of the company;
- d. an incurrence by the company of financial indebtedness which would increase the company's debt to equity ratio to being in excess of one (disregarding trade financing and the usage of current facilities);
- e. an amendment of the shareholders agreement between the shareholders of Libero Holdings;
- f. an appointment or dismissal of a manager;
- g. an entry into or amendment of an agreement between the company and the members of the management board, the members of the advisory board or the shareholders (and their affiliates); and
- h. an exercise of the company's voting rights as a shareholder of Libero Holdings in respect of the above mentioned matters;

"LDC": Louis Dreyfus Commodities Suisse SA, a public company under the laws of Switzerland, having its seat in Le Grand-Saconnex, Switzerland and its office at 29, route de l'Aéroport, 1215 Le Grand-Saconnex, Switzerland, registered in Switzerland in the Register of Commerce of the Canton of Geneva under number 05258/2006;

"Libero Commodities": Libero Commodities Holdings B.V., a private company with limited liability under the laws of the Netherlands, having its seat in Amsterdam, the Netherlands and its office at Huizermaatweg 460, 1276 LM Huizen, the Netherlands, registered in the Netherlands in the Trade Register under number 32155300;

"Libero Group": Libero Holdings, Libero Commodities and the operating entities of the Libero group of companies;

"Libero Holdings": Libero Holdings B.V., a private company with limited liability under the laws of the Netherlands, having its seat in Amsterdam, the Netherlands and its office at Huizermaatweg 460, 1276 LM Huizen, the Netherlands, registered in the Netherlands in the Trade Register under number 32154479;

"Libero Limited": Libero Investments Group Limited, a private limited company under the laws of Malta, having its registered office at 34 Cathedral Street, Sliema SLM 1503, Malta, registered in Malta with the Registry of Companies under number C 48481;

"management board": the body of the company consisting of its managers (or if the company only has one manager, the sole manager);

"ordinary shares": the shares in the capital of the company other than the Cum Pref Shares;

"shareholder": a holder of one or more shares;

"Shareholder Reserved Matters": the following matters:

a. an amendment of the articles of association of the company or the acquisition or redemption of shares in the capital of the company;

b. an issue of shares in the capital of the company (by way of bonus issue, rights issue or otherwise) and/or a grant of any option or right to acquire or call for the issue of the same, whether by conversion, subscription or otherwise;

c. the creation, extinction or modification of any class of shares of the company;

d. a legal merger or division of the company or an acquisition or disposal of material shareholdings or assets of the company, other than in the course of an internal reorganisation but including any such transaction that would materially affect ACE's shareholding position as a financial investor; and

e. an exercise of the company's voting rights in each of the members of the Libero Group in respect of the above mentioned matters;

"Shareholders' Agreement": the agreement by and among, inter alios, the company and all of its shareholders, as amended and restated from time to time;

"shares": the ordinary shares and the Cum Pref Shares in the capital of the company; and

"Strategic Investor": a strategic party in a business competitive with or similar to the business of the Libero Group or LDC.

1.2 References to articles shall be deemed to refer to articles of these articles of association, unless the contrary is apparent.

Art. 2. Legal form, Name and Registered office.

2.1 The company is a company with limited liability under the Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.

2.2 The company's name is:

Interplan Investments S.à r.l.

2.3 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

Art. 3. Objects. The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg or abroad, as well as the management thereof and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

In particular, the objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity.

The objects of the company include financing and providing security for the debts of third parties.

Art. 4. Share capital.

4.1 The share capital of the company amounts to two million six hundred ten thousand six hundred twenty-five United States dollars (USD 2,610,625.00).

4.2 The share capital of the company is divided into two million (2,000,000) ordinary shares with a nominal value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each and six hundred ten thousand six hundred twenty-five (610,625) Cum Pref Shares with a nominal value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each.

4.3 All shares shall be registered. No share certificates shall be issued.

4.4 The shares may be repurchased and are liable to be redeemed, respectively, subject to and in accordance with article 7.2 and the terms, conditions and manner of repurchase or redemption as determined from time to time by the management board.

4.5 The company shall separately record share premium for the ordinary shares and the Cum Pref Shares, for the exclusive benefit of the holders of ordinary shares and Cum Pref Shares, respectively. If upon issuance of ordinary shares or Cum Pref Shares more than the nominal value of such shares is paid, in cash or in kind, the excess shall be considered to be share premium for the exclusive benefit of holders of such shares. The company may also separately record other reserves for the exclusive benefit of the holders of ordinary shares and Cum Pref Shares, respectively, subject to and in accordance with these articles of association and the Companies Act 1915.

Art. 5. Register of shareholders. The management board shall keep a register of shareholders in which the names and addresses of all shareholders are recorded.

Art. 6. Issuance and Conversion of shares.

6.1 Shares may be issued pursuant to a resolution of the general meeting.

6.2 A resolution to issue shares shall stipulate the issue price and the other conditions of issue.

6.3 Upon issuance of ordinary shares, each shareholder (including, for the avoidance of doubt, the holders of Cum Pref Shares) shall have a right of preemption in proportion to the aggregate nominal value of his shares. Upon issuance of Cum Pref Shares, each holder of Cum Pref Shares shall have a right of pre-emption in proportion to the aggregate nominal value of his Cum Pref Shares.

6.4 The provisions of articles 6.1, 6.2 and 6.3 shall apply by analogy to the granting of rights to subscribe for ordinary shares or Cum Pref Shares, but do not apply to the issuance of shares to a person exercising a right to subscribe for shares previously granted.

6.5 The full nominal value of a share must be paid up on issue.

6.6 Cum Pref Shares may be converted into ordinary shares pursuant to a resolution of the general meeting, subject to and in accordance with the Shareholders' Agreement.

6.7 The issue or conversion of a share shall furthermore require a deed of amendment of articles of association, to be executed for that purpose before a notary residing in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 7. Own shares; Reduction of share capital.

7.1 The company and its subsidiaries may acquire own shares and depositary receipts therefor.

7.2 The general meeting may resolve to reduce the company's share capital in accordance with the relevant provisions prescribed by law.

Art. 8. Transfer of shares. Shares are transferred by means of a written instrument executed before a notary or under hand only. A transfer shall not be valid towards the company or third parties but until the same has been notified to the company or accepted by it in accordance with the relevant provisions of the law.

Art. 9. Share transfer restrictions.

9.1 Shares cannot be transferred among the living to non-shareholders unless shareholders representing three-quarters or more of the share capital have agreed to the same.

9.2 Article 9.1 shall apply by analogy to rights to subscribe for shares and rights of pre-emption.

9.3 Unless specifically provided otherwise in these articles of association and/or the Shareholders' Agreement, the shareholders cannot transfer their shares within the first year following the fifth of July two thousand eleven. In addition, none of the members of the Investor Shareholder Group may transfer, directly or indirectly, any share to LDC or a Strategic Investor without the prior written approval of Libero Limited (which approval may be given, withheld or made conditional at the sole discretion of Libero Limited).

9.4 In addition to articles 9.1 and 9.2 and subject to article 9.3, any shareholder who receives from a third party an offer for the purchase of all or part of the shares held by such shareholder, shall before accepting such offer be obliged to give written notice of the receipt of such offer to the other shareholders, providing all relevant details of the third party and the offer in order to allow the exercise of the shareholder rights set out in clauses 6.3 through 6.5 of the Shareholders' Agreement.

Art. 10. Pledge and Usufruct on shares. The shares cannot be encumbered with a right of pledge or usufruct.

Art. 11. Depositary receipts for shares. The company shall not cooperate in the issuance of depositary receipts for shares in its own capital.

Art. 12. Managers.

12.1 The management board shall consist of a single member who will be a tax resident of Luxembourg, unless otherwise decided by the advisory board. Both individuals and legal entities can be appointed managers.

12.2 Managers are appointed by the general meeting at the nomination of the Investor Shareholder Group and Libero Limited for as long as the Investor Shareholder Group holds more than five percent (5%) of the share capital in the company.

12.3 A manager may be suspended or dismissed by the general meeting at any time, with or without cause.

12.4 The authority to establish remuneration and other conditions of employment for managers is vested in the general meeting.

Art. 13. Duties, Decision-making and Allocation of duties.

13.1 The management board shall be entrusted with the management of the company.

13.2 Meetings of the management board shall in principle take place at the office of the company in the Grand Duchy of Luxembourg.

13.3 When making management board resolutions, each manager may cast one vote. All resolutions of the management board shall be adopted by more than half of the votes cast.

13.4 Management board resolutions may at all times be adopted outside of a meeting, in writing or otherwise, provided the proposal concerned is submitted to all managers then in office and none of them objects to this manner of adopting resolutions.

13.5 Resolutions of the management board shall be recorded in a minute book that shall be kept by the management board.

13.6 The management board may establish further rules regarding its decision making and working methods. In this context, the management board may also determine the duties for which each manager in particular shall be responsible.

The general meeting may decide that such rules and allocation of duties must be put in writing and that such rules and allocation of duties shall be subject to its approval.

Art. 14. Representation.

14.1 The company shall be represented by the management board. Each manager shall also be authorised to represent the company.

14.2 The management board may appoint representatives with general or limited power to represent the company. Each representative shall be competent to represent the company, subject to the restrictions imposed on him. The management board shall determine each representative's title. Such representatives may be registered in the Register of Commerce and Companies, indicating the scope of their power to represent the company.

Art. 15. Approval of management board resolutions.

15.1 All management board resolutions are subject to the prior approval of the advisory board; provided, however, that the management board shall at all times be entitled to take the day-to-day decisions within its mandate.

15.2 Management board resolutions on Shareholder Reserved Matters are subject to the prior approval of the general meeting. The general meeting may also require other management board resolutions to be subject to its (prior) approval. The management board shall be notified in writing of such resolutions, which shall be clearly specified.

15.3 A resolution of the management board with respect to a matter involving a conflict of interest with one or more managers in a private capacity shall be subject to the approval of the general meeting.

15.4 The absence of approval by the general meeting of a resolution as referred to in this article 15 shall not affect the authority of the management board or a manager to represent the company.

Art. 16. Vacancy or inability to act. If a seat is vacant on the management board or a manager is unable to perform his duties, the management of the company shall be vested in the remaining managers or manager.

Art. 16a. Advisory board.

16a.1 The company has an advisory board.

16a.2 The advisory board shall consist of a maximum of two (2) members who shall be appointed by the general meeting.

Each of the Investor Shareholder Group and Libero Limited shall have the right to make a binding nomination for the appointment of one (1) member of the advisory board. The member appointed upon the binding nomination of Libero Limited shall act as the chairperson of the advisory board and have a casting vote.

16a.3 A member of the advisory board may be suspended or dismissed by the general meeting at any time, with or without cause. The general meeting can only take a resolution to suspend or dismiss a member of the advisory board at the request of the shareholder at whose binding nomination the relevant member has been appointed.

16a.4 None of the members of the advisory board shall receive any remuneration for their membership of the advisory board. Travel expenses and out-of-pocket expenses incurred by the members of the advisory board in the performance of their duty as member of the advisory board will be reimbursed by the company upon submission of supporting documentation.

16a.5 Meetings of the advisory board shall in principle take place at the office of the company in the Grand Duchy of Luxembourg.

16a.6 For as long as the Investor Shareholder Group holds more than five percent (5%) of the share capital in the company, advisory board resolutions on Investor Shareholder Group Matters require the affirmative vote of the member appointed upon the binding nomination of the Investor Shareholder Group.

16a.7 Advisory board resolutions on Shareholder Reserved Matters are subject to the prior approval of the general meeting.

Art. 17. Financial year and Annual accounts.

17.1 The company's financial year commences on the first of July and ends on the thirtieth of June of the following calendar year.

17.2 The management board shall prepare annual accounts and deposit the same for inspection by the shareholders at the registered office.

17.3 The management board shall also deposit the annual report for inspection by the shareholders.

17.4 The annual accounts shall be signed by the managers. If the signature of one or more of them is missing, this shall be stated and reasons for this omission shall be given.

17.5 The company may, and if the law so requires shall, appoint an statutory auditor to audit the annual accounts. Such appointment shall be made by the general meeting. In such instance, the statutory auditor will have to be a member firm or other affiliate of either Deloitte Touche Tohmatsu Limited,

PricewaterhouseCoopers International Limited, Ernst & Young Global Limited or KPMG International Cooperative.

17.6 The general meeting shall approve the annual accounts.

17.7 The general meeting may grant full or limited discharge to the managers for the management pursued.

Art. 18. Profits and distributions; Statutory reserve.

18.1 Annually, an amount equal to at least one-twentieth of the profits must be transferred to the statutory reserve. This obligation ceases to apply if the statutory reserve amounts to, or is greater than, one-tenth of the share capital.

18.2 Provided that the annual cumulative preferred dividend on the Cum Pref Shares shall only become due and payable upon being declared by the management board, at its own discretion, each Cum Pref Share carries a right to a cumulative preferred dividend out of the profits realised in a financial year in an amount equal to eight percent (8%) per annum of the aggregate of:

(x) the nominal value of such Cum Pref Share; and

(y) the weighted average amount of the share premium and special reserves of the Cum Pref Shares, which weighted average is calculated by dividing the aggregate amount of the balances of the share premium and special reserves of the Cum Pref Shares per day at the end of each day by the number of days of the respective year divided by the total number of Cum Pref Shares in issue at the end of the financial year,

whereby Cum Pref Shares that are in issue at the start of a financial year shall only share in the profits realised in that financial year in proportion to the part of the financial year that they have been in issue.

If in a financial year the profits are insufficient to allow in full the distribution provided for in the preceding sentences, the holders of Cum Pref Shares shall share in the profits that are available commensurate to their holding of Cum Pref Shares.

If in a financial year, the cumulative preferred dividend is not declared or the profits are insufficient to allow in full the distribution provided for in the preceding sentences or for any other reason such distribution is not made in full, the shortfall shall be paid out of the profits realised in subsequent financial years.

The profits remaining after application of the preceding sentences are at the disposal of the general meeting, provided that all shareholders (including, for the avoidance of doubt, the holders of Cum Pref Shares) are equally entitled to such profits (commensurate to their shareholding).

18.3 Distribution of annual profits shall be made after approval of the annual accounts and to the extent permissible under the law given the contents of the annual accounts.

18.4 The general meeting may resolve to make a distribution out of any reserve of the company and/or to declare an interim dividend, subject to and in accordance with this Article 18. The management board may also decide to declare an interim dividend and/or to make a distribution out of any reserve of the company, subject to and in accordance with this Article 18.

18.5 Distributions on shares shall be payable immediately after the resolution to make the distribution, unless another date of payment has been determined in the resolution.

18.6 Distributions on shares may be made only up to an amount which does not exceed the amount of the distributable equity.

18.7 In calculating the amount of any distribution on shares, shares held by the company shall be disregarded.

Art. 19. General meetings.

19.1 The annual general meeting shall be held within six months after the end of the financial year.

19.2 Other general meetings shall be held as often as the management board deems such necessary.

19.3 Shareholders representing in the aggregate at least one tenth of the company's share capital may request the management board to convene a general meeting, stating specifically the subjects to be discussed. If the management board fails or refrains to duly give notice of a general meeting within four weeks following receipt of such request, such that the meeting can be held within six weeks after receipt of the request, the applicants shall be authorised to convene a meeting themselves.

Art. 20. Notice, Agenda and Venue of meetings.

20.1 Notice of general meetings shall be given by the management board.

Furthermore, notice of general meetings may be given by shareholders representing in the aggregate at least half of the company's share capital, without prejudice to the provisions of article 19.3.

20.2 Notice of general meetings shall be given no later than on the fifteenth day prior to the day of the meeting.

20.3 The notice of a meeting shall specify the subjects to be discussed. Subjects which were not specified in such notice may be announced at a later date, with due observance of the term referred to in article 20.2.

20.4 A subject for discussion of which discussion has been requested in writing by one or more shareholders who individually or jointly represent at least one percent of the company's share capital not later than thirty days before the day of the meeting, shall be included in the notice or shall be notified in the same way as the other subjects for discussion.

20.5 General meetings are held in the municipality in which, according to these articles of association, the company has its official seat. General meetings may also be held elsewhere, but in that case valid resolutions of the general meeting may only be adopted if all of the company's share capital is represented.

Art. 21. Admittance and Rights at meetings.

21.1 Each shareholder shall be entitled to attend general meetings, to address such meetings and to exercise his voting rights. Shareholders may be represented in a meeting by a proxy authorised in writing.

21.2 At a meeting, each person present with voting rights must sign the attendance list. The chairperson of the meeting may decide that the attendance list must also be signed by other persons present at the meeting.

21.3 The chairperson of the meeting shall decide on the admittance of other persons to the meeting.

Art. 22. Chairperson of the meeting. The chairperson of a general meeting shall be appointed by more than half of the votes cast by the persons with voting rights present at the meeting. Until such appointment is made, a manager shall act as chairperson, or, if no manager is present at the meeting, the eldest person present at the meeting shall act as chairperson.

Art. 23. Recording of shareholders' resolutions. The management board shall keep record of all resolutions adopted by the general meeting. If the management board is not represented at a meeting, the chairperson of the meeting shall ensure that the management board is provided with a transcript of the resolutions adopted, as soon as possible after the meeting. The records shall be deposited at the registered office for inspection by the shareholders. On application, each of them shall be provided with a copy of or an extract from the records.

Art. 24. Adoption of resolutions in a meeting.

24.1 Each share confers the right to cast one vote.

24.2 To the extent that the law or these articles of association do not require a qualified majority, all resolutions of the general meeting shall be adopted by shareholders representing more than half of the share capital or by a simple majority of votes cast, as the case may be, subject to and in accordance with the Companies Act 1915 and article 24.3 below. If there is a tie in voting, the proposal shall be rejected.

24.3 For as long as the Investor Shareholder Group holds more than five percent (5%) of the share capital in the company, the general meeting can only take a resolution to grant its approval within the meaning of article 15 with the affirmative vote of the Investor shareholder Group. The same applies to resolutions on Investor Shareholder Group Matters.

24.4 If the formalities for convening and holding of general meetings, as prescribed by law or these articles of association, have not been complied with, valid resolutions of the general meeting may only be adopted in a meeting, if in such meeting all of the company's share capital is represented and such resolution is carried by unanimous vote.

24.5 In the general meeting, no voting rights may be exercised for any share held by the company or a subsidiary, nor for any share for which the company or a subsidiary holds the depositary receipts.

Art. 25. Written resolutions.

25.1 Unless there are more than twenty-five shareholders, resolutions of the general meeting may also be adopted in writing without holding a meeting. Article 24.3 applies mutatis mutandis.

25.2 Each shareholder must ensure that the management board is informed in writing of the resolutions thus adopted as soon as possible. The management board shall keep record of the resolutions adopted and it shall add such records to those referred to in article 23.

Art. 26. Amendment of the articles of association. A change of nationality of the company requires the unanimous vote of all shareholders. All other amendments to the articles of association shall require a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital.

Art. 27. Dissolution and Liquidation.

27.1 The company may be dissolved pursuant to a resolution to that effect by the general meeting.

27.2 If the company is dissolved pursuant to a resolution of the general meeting, the managers shall become liquidators of the dissolved company. The general meeting may decide to appoint other persons as liquidators.

27.3 During liquidation, the provisions of these articles of association shall remain in force to the extent possible.

27.4 The assets remaining after payment of the debts of the dissolved company, whether cash, shares or other assets, will be distributed in the following order of priority:

- a. first, the holders of Cum Pref Shares shall receive any unpaid cumulative preferred dividends;

- b. thereafter, if assets remain, the holders of Cum Pref Shares shall receive the share premium and special reserves of the Cum Pref Shares;
 - c. thereafter, if assets remain, the holders of Cum Pref Shares shall receive the nominal value of the Cum Pref Shares;
 - d. thereafter, if assets remain, the holders of ordinary shares shall receive the share premium and special reserves of the ordinary shares;
 - e. thereafter, if assets remain, the holders of ordinary shares shall receive the nominal value of the ordinary shares; and
 - f. any remainder thereafter shall be distributed to the shareholders in proportion to the number of shares they hold.
- 27.5 In addition, the liquidation shall be subject to the relevant provisions of the Companies Act 1915.

Finally, the person appearing declared:

A. Two hundred ninety-nine thousand three hundred twenty-six (299,326) shares with a nominal value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each, numbered 2,000,001 through 2,299,326, are hereby issued to and subscribed for by ACE and have been paid up in cash, which payment the Company hereby accepts. Payment was permitted in any currency.

B. One hundred nineteen thousand seven hundred thirty (119,730) shares with a nominal value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each, numbered 2,299,327 through 2,419,056, are hereby issued to and subscribed for by Investor 1 and have been paid up in cash, which payment the Company hereby accepts. Payment was permitted in any currency.

C. Twenty-nine thousand nine hundred thirty-three (29,933) shares with a nominal value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each, numbered 2,419,057 through 2,448,989, are hereby issued to and subscribed for by Investor 2 and have been paid up in cash, which payment the Company hereby accepts. Payment was permitted in any currency.

D. Twenty-three thousand nine hundred forty-six (23,946) shares with a nominal value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each, numbered 2,448,990 through 2,472,935, are hereby issued to and subscribed for by Investor 3 and have been paid up in cash, which payment the Company hereby accepts. Payment was permitted in any currency.

E. Sixty-five thousand eight hundred fifty-two (65,852) shares with a nominal value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each, numbered 2,472,936 through 2,538,787, are hereby issued to and subscribed for by Investor 4 and have been paid up in cash, which payment the Company hereby accepts. Payment was permitted in any currency.

F. Thirty-five thousand nine hundred nineteen (35,919) shares with a nominal value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each, numbered 2,538,788 through 2,574,706, are hereby issued to and subscribed for by Investor 5 and have been paid up in cash, which payment the Company hereby accepts. Payment was permitted in any currency.

G. Thirty-five thousand nine hundred nineteen (35,919) shares with a nominal value of one cent of a United States dollar (USD 0.01) each, numbered 2,574,707 through 2,610,625, are hereby issued to and subscribed for by Investor 6 and have been paid up in cash, which payment the Company hereby accepts. Payment was permitted in any currency.

H. An amount of five million one hundred thousand United States dollars (USD 5,100,000.00) is at the Company's disposal. The difference between this amount and the aggregate nominal value of the new shares will be booked as share premium.

Costs

The costs, expenses and fees and charges of whatever kind, incurred by the Company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately three thousand seven hundred euro (€ 3,700.-).

Translation

This deed is drawn up in English followed by a version in French. The person appearing, acting as stated above, declared that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version will prevail.

End

In witness whereof, this deed was passed in Esch/Alzette, on the date first above stated. After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq juillet a comparu par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg:

Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, dont l'adresse professionnelle se situe à l'étude du notaire soussigné, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de:

1. Libero Investments Group Limited, une société privée à responsabilité limitée de droit maltais, ayant son siège social au 34 Cathedral Street, Sliema SLM 1503, Malte, inscrite à Malte dans le Registre de Sociétés sous le numéro C 48481 (l'«Associé»);

2. ANT Capital Ltd., une société par actions de droit des Îles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Craigmuir Chambers, B.P. 71, Road Town, Tortola VG1110, Îles Vierges Britanniques, immatriculée aux Îles Vierges Britanniques auprès du la Registraire des Affaires des Sociétés sous le numéro 1388991 («ACE»);

3. Al Yasra Investment Company Limited, une société commerciale internationale de droit des Bahamas, ayant son siège social au Bahamas Financial Centre, 2^e étage, Shirley and Charlotte Streets, B.P. N-4899, New Providence, Nassau, Les Bahamas, immatriculée aux Bahamas auprès du la Registraire Général sous le numéro 157805 B («Investisseur 1»);

4. Jean-Claude Beney, né le douze juillet mille neuf cent soixante-quatre à Ayent, Suisse, résidant au 23, route de la Patinoire, 1875 Troistorrents, Valais, Suisse, détenteur d'un passeport suisse portant le numéro X4626829, émis le dix mai deux mille huit à Sion, Suisse («Investisseur 2»);

5. Giorgio Antonio Bernasconi, né le treize avril mille neuf cent soixante-deux à Castel San Pietro, Suisse, résidant au 22, rue de Bossons, 1213 Onex, Genève, Suisse, détenteur d'un passeport suisse portant le numéro X3567119, émis le dix-neuf mars deux mille dix à Genève, Suisse («Investisseur 3»);

6. Pierangelo Battista Bottinelli, né le dix-huit septembre mille neuf cent quarant-et-un à Barbengo, Suisse, résidant au Victoria A/23, 10, rue Louis Antille, 3963 Crans-Montana, Valais, Suisse, détenteur d'un passeport suisse portant le numéro F0827307, émis le neuf mars deux mille quatre à Sion, Suisse («Investisseur 4»);

7. Lanthir Group S.A., une société par actions de droit des Îles Vierges Britanniques, ayant son siège social à B.P. 146, Trident Chambers, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques, immatriculée aux Îles Vierges Britanniques auprès du la Registraire des Sociétés sous le numéro 1389534 («Investisseur 5»); et

8. Giles Corporation, une société anonyme (sociedad anónima) de droit panaméen, ayant son siège social au Mossfon Building, Calle 54, B.P. 08320886, W.T.C., 2^e étage, Panama, Panama, inscrite au Panama dans le Registre Public sous le numéro 598228 («Investisseur 6»).

La comparante est connue personnellement de moi, notaire soussigné.

Les huit (8) procurations à la comparante sont paraphée ne varietur par la comparante et moi, notaire, et sont annexée aux présentes.

La comparante a déclaré que l'Associé est l'associé unique de:

Interplan Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 150380 (la «Société»), constituée le dix-sept décembre deux mille neuf suivant un acte passé devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 235 du trois février deux mille dix.

Les statuts de la Société ont été modifiés le douze janvier deux mille onze suivant un acte passé devant Maître Henri Hellinckx, susmentionné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 731 du quinze avril deux mille onze.

La comparante a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Résolutions

L'Associé, agissant et tant qu'associé unique de la Société, décide par les présentes:

i. de diviser et regrouper les vingt mille (20.000) parts existantes dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (1,00 USD) chacune, en deux million (2.000.000) parts ordinaires dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (0,01 USD) chacune, numérotées de 1 à 2,000,000;

ii. d'augmenter le capital social de la Société à vingt-six mille cent six dollars des Etats-Unis et vingt-cinq centimes (26.106,25 USD) par l'émission de:

- deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent vingt-six (299.326) parts sociales à ACE;
- cent dix neuf mille sept cent trente (119.730) parts sociales à Investisseur 1;
- vingt-neuf mille neuf cent trente-trois (29.933) parts sociales à Investisseur 2;
- vingt-trois mille neuf cent quarante-six (23.946) parts sociales à Investisseur 3;
- soixante-cinq mille huit cent cinquante-deux (65.852) parts sociales à Investisseur 4;
- trente-cinq mille neuf cent dix-neuf (35.919) parts sociales à Investisseur 5; et
- trente-cinq mille neuf cent dix-neuf (35.919) parts sociales à Investisseur 6; et

iii. de modifier et reformuler les statuts de la Société de la manière suivante:

STATUTS

Art. 1^{er}. Définitions.

1.1 Dans les présents statuts sont entendus par:

«ACE»: ANT Capital Ltd., une société de droit des Îles Vierges Britanniques, dont le siège social se situe au B.P. 71, Craigmuir Chambers, Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques, immatriculée au Registre de Commerce des Îles Vierges Britanniques sous le numéro 1388991;

«assemblée générale»: une réunion des associés et des autres personnes ayant le droit d'assister aux assemblées et d'y prendre la parole ou, lorsque le contexte le requiert, l'organe de la société composé des associés;

«associé»: le détenteur d'une ou plusieurs parts;

«capital propre distribuable»: la partie du capital propre de la société dépassant le capital social majoré des réserves à constituer en vertu de la loi;

«conseil consultatif»: l'organe de la société composé de ses conseillers (si la société n'a qu'un seul conseiller, ledit conseiller);

«gérance»: l'organe de la société composé des gérants (ou, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique);

«Groupe d'Associés Investisseurs»: les associés autre que Libero Limited;

«Groupe Libero»: Libero Holdings, Libero Commodities et les entités opérationnelles du groupe de sociétés Libero;

«Investisseur Stratégique»: une partie stratégique dans une affaire concurrente ou similaire aux affaires du Groupe Libero ou de LDC;

«LDC»: Louis Dreyfus Commodities Suisse SA, une société anonyme de droit suisse, dont le siège est situé à Le Grand-Saconnex, Suisse et ses bureaux au 29, route de l'Aéroport, 1215 Le Grand-Saconnex, Suisse, immatriculée en Suisse au Registre de Commerce du Canton de Genève sous le numéro 05258/2006;

«Libero Commodities»: Libero Commodities Holdings B.V., une société à responsabilité limitée de droit Néerlandais, dont le siège est situé à Amsterdam, les Pays-Bas et ses bureaux à Huizermaatweg 460, 1276 LM Huizen, les Pays-Bas, immatriculée aux Pays-Bas au Registre de Commerce sous le numéro 32155300;

«Libero Holdings»: Libero Holdings B.V., une société à responsabilité limitée de droit Néerlandais, dont le siège est situé à Amsterdam, les Pays-Bas et ses bureaux à Huizermaatweg 460, 1276 LM Huizen, les Pays-Bas, immatriculée aux Pays-Bas au Registre de Commerce sous le numéro 32154479;

«Libero Limited»: Libero Investments Group Limited, une société à responsabilité limitée de droit Maltes, dont le siège social est situé au 34 Cathedral Street, Sliema SLM 1503, Malte, immatriculée à Malte au Registre de Commerce sous le numéro C 48481;

«Loi de 1915 sur les sociétés»: la Loi du dix août mille neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«Matières du Groupe d'Associés Investisseurs»: les matières suivantes:

- a. l'approbation du budget annuel de la société;
- b. l'engagement des dépenses ou des dettes par la société qui n'est pas repris dans un budget approuvé ou dans un plan d'entreprise et qui est supérieur à cinquante mille dollars des Etats-Unis (50.000,00 USD);
- c. le changement du réviseur d'entreprise de la société;
- d. un engagement de l'endettement financier de la société qui augmenterait le ratio d'endettement de la société et le porterait au-delà de un (nonobstant les crédits commerciaux et l'utilisation des facilités actuelles);
- e. la modification du pacte d'associés entre les associés de Libero Holdings;
- f. la nomination ou la révocation d'un gérant;
- g. la conclusion ou la modification d'un contrat entre la société et les membres de la gérance, les membres du conseil consultatif ou les associés (et leurs affiliés); et
- h. l'exercice des droits de vote de la société en qualité d'associé de Libero Holding dans le cadre des matières ci-dessus;

«Matières réservées aux Associés»: les matières suivantes:

- a. la modification des statuts de la société ou l'acquisition ou le rachat des parts dans le capital social de la société;
- b. l'émission de parts dans le capital social de la société (par voie de distribution de parts gratuites, émission de droits ou autre) et/ou la concession d'option ou droit d'acquérir ou de demander l'émission de l'identique, soit par conversion, souscription ou autre;
- c. la création, extinction ou la modification de toute catégorie de parts sociales de la société;
- d. une fusion ou division légale de la société ou une acquisition ou vente de participations substantielles ou des actifs de la société, autre que dans le cadre d'une restructuration interne mais comprenant toute transaction qui modifierait substantiellement la participation de ACE en tant qu'investisseur financier; et
- e. l'exercice des droits de vote de la société dans chaque membre du Groupe Libero dans le cadre des matières ci-dessus;

«Pacte d'Associés»: le contrat conclu par, entre autre, la société et tous ses associés, tel que modifié et refondu dans le temps;

«parts»: les parts sociales ordinaires et le Parts Sociales Préf Cum dans le capital de la société; «parts sociales ordinaires»: les parts dans le capital social de la société autres que les Parts Sociales Préf Cum; et

«Parts Sociales Préf Cum»: les parts préférentielles cumulatives dans le capital social de la société.

1.2 Sauf si le contexte exige qu'il en soit autrement, les renvois aux articles sont des renvois aux articles des présents statuts.

Art. 2. Forme juridique, Dénomination et Siège.

2.1 La société est une société à responsabilité limitée selon la Loi de 1915 sur les sociétés et est constituée pour une durée illimitée.

2.2 La société est dénommée:

Interplan Investments S.à r.l.

2.3 Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La société a pour objet de la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs et de faire tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend notamment la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

L'objet de la société comprend le financement et la constitution des sûretés pour les dettes de tiers.

Art. 4. Capital social.

4.1 Le capital social se monte à deux millions six cent dix mille six cent vingt-cinq dollars des Etats-Unis (2.610.625,00 USD).

4.2 Le capital social est divisé en deux millions (2.000.000) de parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (0,01 USD) chacune et six cent dix mille six cent vingt-cinq (610.625) Parts Sociales Préf Cum ayant une valeur nominale de un centime de dollar des Etats-Unis (USD 0,01) chacune.

4.3 Toutes les parts sont nominatives. Des titres matériels ne sont pas émis.

4.4 Les parts sont passibles d'être rachetées ou amorties sous réserve de et en conformité avec l'article 7.2 et les termes, conditions et modalités de rachat ou amortissement tels que décidés de temps à autre par la gérance.

4.5 La société enregistrera les primes d'émission liées aux parts sociales ordinaires et au Parts Sociales Préf Cum séparément dont bénéficieront respectivement les détenteurs de parts sociales ordinaires et de Parts Sociales Préf Cum. Si, lors de l'émission de parts sociales ordinaires et de Parts Sociales Préf Cum, un montant supérieur à la valeur nominale est payé, le surplus sera considéré comme une prime d'émission dont bénéficieront exclusivement les détenteurs desdites parts. La société peut également enregistrer d'autres réserves dont bénéficieront respectivement les détenteurs de parts sociales ordinaires et de Parts Sociales Préf Cum, sous réserve de et conformément aux présents statuts et à la Loi de 1915 sur les sociétés.

Art. 5. Registre des associés. La gérance tient un registre des associés dans lequel sont inscrits les noms et adresses de tous les associés.

Art. 6. Émission et Conversion de parts.

6.1 L'émission de parts s'effectue suite à une décision de l'assemblée générale.

6.2 La décision d'émission de parts prévoit le prix et les autres conditions de l'émission.

6.3 Lors de l'émission de parts sociales ordinaires, chacun des associés (y compris, en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales Préf Cum) a un droit préférentiel de souscription proportionnel au montant nominal de l'ensemble des parts qu'il détient. Lors de l'émission des Parts Sociales Préf Cum, chaque détenteur de Parts Sociales Préf Cum aura un droit de préemption proportionnel à la valeur nominale totale de ses Parts Sociales Préf Cum.

6.4 Les dispositions des articles 6.1, 6.2 et 6.3 s'appliquent par analogie à l'octroi de droits de souscription de parts sociales ordinaires ou de Parts Sociales Préf Cum, mais pas à l'émission de parts à une personne exerçant un droit de souscription de parts acquis auparavant.

6.5 La valeur nominale d'une part doit être intégralement libérée à l'émission.

6.6 Parts Sociales Préf Cum peuvent être converti en parts sociales ordinaires, sous réserve de et en conformité avec le Pacte d'Associés. La conversion s'effectue suite à une décision de l'assemblée générale.

6.7 L'émission ou conversion de parts requiert en outre un acte de modification des statuts à cet effet passé devant un notaire de résidence au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 7. Parts propres; Réduction du capital social.

7.1 La société et ses filiales peuvent acquérir ses parts propres ou des certificats s'y rapportant.

7.2 L'assemblée générale peut décider de réduire le capital social de la société en observant les dispositions légales à ce sujet.

Art. 8. Remise emportant transfert de propriété de parts. Les cessions de parts doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été notifiées à la société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de la loi.

Art. 9. Limitations à la cessibilité des parts.

9.1 Les parts ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

9.2 L'article 9.1 s'applique par analogie aux droits de souscription de parts et aux droits préférentiels.

9.3 Sauf disposition contraire dans les présents statuts et/ou dans le Pacte d'Associés, les associés ne peuvent céder leurs parts durant la première année suivant le cinq juillet deux mille onze. De plus, un membre du Groupe d'Associés Investisseurs peut céder, directement ou indirectement, toute part à LDC ou à un Investisseur Stratégique sans l'accord préalable écrit de Libero Limited (dont l'accord peut être donné, retenu ou accordé avec conditions à la seule discrétion de Libero Limited).

9.4 En sus des articles 9.1 et 9.2 et sous réserve de l'article 9.3, tout associé qui reçoit de la part d'un tiers, une offre d'achat pour tout ou partie des parts qu'il détient, devra, avant d'accepter cette offre, notifier de manière écrite la réception de ladite offre aux autres associés. L'avis contiendra toutes les données du tiers et de l'offre afin de permettre l'exercice des droits des associés décrits à la clause 6.3 à 6.5 du Pacte d'Associés.

Art. 10. Nantissement et Usufruit sur des parts. Les parts ne peuvent être grevées d'un droit de nantissement ou d'un usufruit.

Art. 11. Certificats. La société n'apporte pas sa collaboration à l'émission de certificats se rapportant à des parts dans le capital social de la société.

Art. 12. Gérants.

12.1 La gérance est composée d'un membre unique qui sera un contribuable luxembourgeois. Tant des personnes physiques que des personnes morales peuvent être nommés gérant.

12.2 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale sur proposition du Groupe d'Associés Investisseurs et Libero Limited tant que le Groupe d'Associés Investisseurs détiendra plus de cinq pour cent (5%) du capital social de la société.

12.3 Tout gérant peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment, avec ou sans cause légitime.

12.4 L'assemblée générale est investie du droit de fixer la rémunération et les autres conditions de travail des gérants.

Art. 13. Tâches d'administration, Prise de décision et Répartition des tâches de la gérance.

13.1 La gérance est chargée de l'administration de la société.

13.2 Les réunions de la gérance se tiendront en principe au siège social de la société au Grand-Duché de Luxembourg.

13.3 Chacun des gérants dispose d'une voix à la gérance. Toutes les décisions de la gérance sont prises à plus de la moitié des voix exprimées.

13.4 Les décisions de la gérance peuvent également être prises sans qu'une réunion ne soit tenue, par consultation écrite ou autrement, à condition que la proposition en question ait été soumise à tous les gérants en fonction et qu'aucun desdits gérants ne s'oppose à cette modalité de prise de décision.

13.5 Les décisions de la gérance sont consignées dans un registre de procès-verbaux tenu par la gérance.

13.6 La gérance peut fixer toutes autres règles concernant sa prise de décision et sa méthode de travail. Dans ce cadre, la gérance peut entre autres préciser les tâches dont chacun des gérants sera plus particulièrement chargé.

L'assemblée générale peut décider que ces règles et cette répartition des tâches doivent être mises par écrit et peut soumettre ces règles et cette répartition des tâches à son approbation.

Art. 14. Représentation.

14.1 La gérance a le pouvoir de représenter la société. Chacun des gérants est également investi du pouvoir de représentation.

14.2 La gérance peut nommer des représentants ayant un pouvoir de représentation général ou limité. Chacun d'eux représente la société dans les limites de son pouvoir. La gérance fixe les titres et qualités desdits représentants. Ces représentants peuvent être inscrits au Registre de Commerce et des Sociétés avec mention de l'étendue de leur pouvoir de représentation.

Art. 15. Approbation des décisions de la gérance.

15.1 Toutes les résolutions de la gérance sont soumises à l'approbation préalable du conseil consultatif, à condition toutefois, que la gérance puisse toujours prendre les décisions courantes sans ce mandat.

15.2 Les résolutions de la gérance concernant les Matières Réservées aux Associés sont soumises à l'approbation préalable de l'assemblée générale. L'assemblée générale est également habilitée à soumettre d'autres décisions de la gérance à son approbation. Ces décisions devront être clairement définies et communiquées à la gérance par écrit.

15.3 Une décision de la gérance visant à l'accomplissement d'un acte juridique concernant un conflit d'intérêts avec un ou plusieurs gérants en tant que personnes privées, doit être soumise à l'approbation de l'assemblée générale.

15.4 L'absence d'approbation d'une décision visée au présent article 15 par l'assemblée générale ne porte pas atteinte au pouvoir de représentation de la gérance ou un gérant.

Art. 16. Absence ou Empêchement. En cas d'absence ou d'empêchement d'un gérant, les autres gérants ou l'autre gérant seront/sera chargé(s) de l'administration de la société.

Art. 16a. Conseil consultatif.

16a.1 La société dispose d'un conseil consultatif.

16a.2 Le conseil consultatif est composé d'un maximum de deux (2) membres qui sont nommés par l'assemblée générale.

Le Groupe d'Associés Investisseurs et Libero Limited ont le droit chacun de faire une nomination contraignante pour la nomination d'un (1) membre du conseil Consultatif. Le membre ainsi nommé par Libero Limited siègera en tant que président du conseil consultatif et aura une voix prépondérante.

16a.3 Un membre du conseil consultatif pourra être suspendu ou révoqué par l'assemblée générale, avec ou sans raison. L'assemblée générale ne pourra décider de suspendre ou de révoquer un membre du conseil consultatif qu'à la demande de l'associé par lequel ledit membre a été nommé par nomination contraignante.

16a.4 Aucun des membres du conseil consultatif ne recevra de rémunération pour son mandat de membre du conseil consultatif. Les frais de déplacement et les débours qui incombent aux membres du conseil consultatif en raison de leur mandat de membre du conseil consultatif seront remboursés par la société sur présentation des preuves.

16a.5 Les réunions du conseil consultatif se tiendront en principe au siège social de la société, au Grand-Duché de Luxembourg.

16a.6 Tant que le Groupe d'Associés Investisseurs détiendra plus de cinq pour cent (5%) du capital social de la société, les résolutions du conseil consultatif concernant les Matières du Groupe d'Associés Investisseurs seront soumises à l'approbation du membre nommé par nomination contraignante du Groupe d'Associés Investisseurs.

16a.7 Les résolutions du conseil consultatif concernant les Matières Réservées aux Associés sont soumises à l'approbation préalable de l'assemblée générale.

Art. 17. Exercice et Comptes annuels.

17.1 L'exercice social commence le premier juillet et prend fin le trente juin de l'année civile suivante.

17.2 La gérance établit des comptes annuels et les tient à la disposition des associés au siège social.

17.3 Le rapport de gestion est également tenu à la disposition des associés.

17.4 Les comptes annuels sont signés par les gérants. Si la signature d'un ou plusieurs gérants manque, cette absence sera mentionnée et motivée.

17.5 La société peut et, si la loi l'y oblige, doit donner mission à un réviseur d'entreprises d'examiner les comptes annuels. L'assemblée générale est habilitée à donner cette mission. Dans ce cas, le réviseur d'entreprise sera un membre de la société ou un affilié soit de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, PricewaterhouseCoopers International Limited, Ernst & Young Global Limited ou KPMG International Cooperative.

17.6 L'assemblée générale approuve les comptes annuels.

17.7 L'assemblée générale peut donner aux gérants un quitus total ou partiel de leur gestion.

Art. 18. Bénéfices et Distributions; Réserve légale.

18.1 Annuellement, un prélèvement d'un vingtième au moins est fait sur les bénéfices pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale a atteint le dixième du capital social.

18.2 A condition que le dividende préférentiel cumulatif annuel sur les Parts Sociales Préf Cum ne soit du et payable qu'après avoir été déclaré par la gérance, à sa seule discrétion, chaque Part Sociale Préf Cum porte un droit à un dividende préférentiel cumulatif, prélevé sur les bénéfices réalisés pendant un exercice social, d'un montant de huit pour cent (8%) par an du montant total de:

(x) la valeur nominale de cette Part Sociale Préf Cum; et

(y) le montant moyen pondéré de la prime d'émission et des réserves spéciales des Parts Sociales Préf Cum, dont la moyenne pondérée est calculée en divisant le montant total du solde de la prime d'émission et des réserves spéciales des Parts Sociales Préf Cum par jour, à la fin de chaque jour, par le nombre de jours de l'exercice sociale concernée par le nombre total de Parts Sociales Préf Cum en circulation à la fin de l'exercice social,

Si les Parts Sociales Préf Cum en circulation au début d'un exercice social ne participeront aux bénéfices réalisés pendant l'exercice social proportionnellement au temps de l'exercice social pour lequel elles étaient en circulation.

Si, lors d'un exercice social, les bénéfices sont insuffisants pour permettre la distribution complète prévue dans la phrase ci-dessus, les détenteurs de Parts Sociales Préf Cum auront droit aux bénéfices proportionnés aux Parts Sociales Préf Cum qu'ils détiennent.

Si, lors d'un exercice social, le dividende préférentiel cumulatif n'est pas déclaré ou si les bénéfices sont insuffisants pour permettre la distribution complète prévue dans la phrase ci-dessus ou selon toute autre raison pour laquelle ladite distribution n'est pas effectuée en totalité, le déficit sera prélevé sur les bénéfices réalisés lors des exercices sociaux suivants.

Les bénéfices restant après l'application des phrases ci-dessus sont à la disposition de l'assemblée générale, à condition que tous les associés (y compris, en tout état de cause, les détenteurs de Parts Sociales Préf Cum) aient droit à ces bénéfices de manière égale (proportionnellement à leur participation).

18.3 La distribution des bénéfices annuels sera effectuée après l'approbation des comptes annuels et dans la mesure permise par la loi selon le contenu des comptes annuels.

18.4 L'assemblée générale peut décider de faire des distributions à partir d'une réserve de la société et/ou de déclarer un dividende intérimaire, sous réserve de et conformément à l'Article 18. La gérance peut également décider de déclarer un dividende intérimaire et/ou de faire une distribution à partir d'une réserve de la société, sous réserve de et conformément à l'Article 18.

18.5 Distributions sur les parts sont payables immédiatement après la décision de faire la distribution, sauf si la décision prévoit une autre date.

18.6 Le montant des distributions faites ne peut dépasser le montant du capital propre distribuable.

18.7 Les parts que la société détient dans son capital ne sont pas prises en compte dans la détermination du montant à distribuer.

Art. 19. Assemblées générales.

19.1 L'assemblée générale annuelle des associés se tient dans les six mois de la clôture de l'exercice.

19.2 D'autres assemblées générales sont tenues aussi souvent que la gérance le juge nécessaire.

19.3 Les associés représentant conjointement au moins un dixième du capital social de la société ont le droit de demander à la gérance de convoquer une assemblée générale, en précisant les questions à examiner. Si la gérance n'a pas convoqué ladite assemblée dans un délai de quatre semaines, si bien que l'assemblée pourrait être tenue dans les six semaines après la réception de la demande, les requérants sont eux-mêmes habilités à la convoquer.

Art. 20. Convocation, Ordre du jour et Lieu des assemblées.

20.1 Les assemblées générales sont convoquées par la gérance. Les assemblées générales peuvent également être convoquées par des associés représentant conjointement au moins la moitié du capital social souscrit, sans préjudice des dispositions de l'article 19.3.

20.2 L'avis de convocation est donné au plus tard le quinzième jour avant le jour de l'assemblée.

20.3 La convocation indique les questions à examiner. Les questions qui n'ont pas été mentionnées dans la convocation, peuvent être annoncées ultérieurement, dans le respect du délai prévu à l'article 20.2.

20.4 Une question dont l'examen a été demandé par écrit au moins trente jours avant le jour de l'assemblée par un ou plusieurs associés représentant seul ou conjointement au moins un centième du capital souscrit, sera portée sur la convocation ou annoncée de la même manière que les autres questions.

20.5 Les assemblées générales sont tenues dans la commune où est situé le siège de la société d'après les présents statuts. Les assemblées générales peuvent également être tenues ailleurs, mais dans ce cas des résolutions valables ne peuvent être adoptées que si tout le capital social émis est représenté.

Art. 21. Accès et Droit d'assister à l'assemblée et d'y prendre la parole.

21.1 Chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales, d'y prendre la parole et d'y exercer le droit de vote. Les associés peuvent se faire représenter à l'assemblée par le détenteur d'une procuration écrite.

21.2 Toute personne ayant le droit de vote qui assiste à l'assemblée, est tenue de signer la feuille de présence. Le président de l'assemblée peut décider que les autres personnes assistant à l'assemblée sont également tenues de signer la feuille de présence.

21.3 Le président de l'assemblée décide de l'accès à l'assemblée d'autres personnes.

Art. 22. Président de l'assemblée. Le président d'une assemblée générale est désigné avec plus de la moitié des voix exprimées des personnes ayant le droit de vote et assistant à l'assemblée. Jusqu'au moment de cette désignation, un gérant ou, si aucun gérant n'assiste à l'assemblée, la personne la plus âgée assistant à l'assemblée, fera fonction de président.

Art. 23. Registre des résolutions des associés. La gérance tient registre de toutes les résolutions adoptées par l'assemblée générale. Si la gérance n'est pas représentée à l'assemblée, une copie des résolutions adoptées sera communiquée à la gérance par ou au nom du président de l'assemblée aussi vite que possible après l'assemblée. Le registre des résolutions est tenu à la disposition des associés au siège social de la société. Tout associé peut en obtenir une copie ou un extrait sur demande.

Art. 24. Prise de décision au sein de l'assemblée.

24.1 Chaque part donne droit à exprimer une voix.

24.2 Pour autant que la loi ou les présents statuts ne prévoient pas une plus grande majorité, toutes les résolutions de l'assemblée générale sont adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social ou par une majorité simple des votes exprimés, selon le cas, sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés et l'article 24.3 ci-dessous. En cas de partage égal des voix, la proposition est rejetée.

24.3 Tant que le Groupe d'Associés Investisseurs détiendra plus de cinq pour cent (5%) dans le capital social de la société, l'assemblée générale ne pourra prendre une résolution pour donner son accord selon les termes de l'article 15 qu'avec l'accord du Groupe d'Associés Investisseurs. Il en est de même pour les résolutions concernant les Matières du Groupe d'Associés Investisseurs.

24.4 Lorsque les règles concernant la convocation et la tenue des assemblées générales d'associés prévues par la loi et les présents statuts n'ont pas été observées, des résolutions valables ne peuvent être adoptées à l'assemblée que si tout le capital social est représenté et à l'unanimité.

24.5 Aucune voix ne peut être exprimée pour des parts appartenant à la société ou à une filiale ni pour des parts dont la société ou une filiale détient les certificats s'y rapportant.

Art. 25. Prise de décision par consultation écrite.

25.1 Sauf s'il y a plus de vingt-cinq associés, au lieu d'être adoptée au sein d'une réunion, une résolution de l'assemblée générale peut également être adoptée par consultation écrite. L'Article 24.3 s'applique mutatis mutandis.

25.2 Chacun des associés est tenu d'assurer que les résolutions ainsi adoptées sont portées à la connaissance de la gérance par écrit le plus vite possible. La gérance tient registre des résolutions adoptées et les joint aux résolutions visées à l'article 23.

Art. 26. Modification des statuts. Le changement de la nationalité de la société requiert l'unanimité des associés. Toutes autres modifications dans les statuts sont décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 27. Dissolution et Liquidation.

27.1 La société peut être dissoute par une résolution à cet effet de l'assemblée générale.

27.2 En cas de dissolution de la société en vertu d'une résolution de l'assemblée générale, les gérants seront les liquidateurs du patrimoine de la société dissoute. L'assemblée générale peut décider de nommer d'autres personnes comme liquidateurs.

27.3 Pendant la liquidation, les dispositions des présents statuts resteront en vigueur autant que possible.

27.4 Les actifs restant après le règlement des dettes de la société dissoute, que ce soit du liquide, des actions, des parts sociales ou d'autres actifs, seront distribués de la manière suivante:

- a. premièrement, les détenteurs de Parts Sociales Préf Cum recevront les dividendes préférentiels cumulatifs impayés;
- b. ensuite, s'il reste des actifs, les détenteurs de Parts Sociales Préf Cum recevront la prime d'émission et les réserves spéciales liées aux Parts Sociales Préf Cum;
- c. ensuite, s'il reste des actifs, les détenteurs de Parts Sociales Préf Cum recevront la valeur nominale des Parts Sociales Préf Cum;
- d. ensuite, s'il reste des actifs, les détenteurs de parts sociales ordinaires recevront la prime d'émission et les réserves spéciales liées aux parts sociales ordinaires;
- e. ensuite, s'il reste des actifs, les détenteurs de parts sociales ordinaires recevront la valeur nominale des parts sociales ordinaires; et
- f. tout surplus sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

27.5 Outre les dispositions du présent article, la liquidation est régie par les dispositions pertinentes de la Loi de 1915 sur les sociétés.

Enfin, la comparante a déclaré:

A. Deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent vingt-six (299.326) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (0,01 USD) chacune, numérotées de 2.000.001 à 2.299.326, sont émises à et souscrites par ACE et ont été libérées par un paiement en numéraire accepté par la Société. Le paiement a été autorisé en n'importe quelle devise.

B. Cent dix neuf mille sept cent trente (119.730) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (0,01 USD) chacune, numérotées de 2.299.327 à 2.419.056, sont émises à et souscrites par Investisseur 1 et ont été libérées par un paiement en numéraire accepté par la Société. Le paiement a été autorisé en n'importe quelle devise.

C. Vingt-neuf mille neuf cent trente-trois (29.933) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (0,01 USD) chacune, numérotées de 2.419.057 à 2.448.989, sont émises à et souscrites par Investisseur 2 et ont été libérées par un paiement en numéraire accepté par la Société. Le paiement a été autorisé en n'importe quelle devise.

D. Vingt-trois mille neuf cent quarante-six (23.946) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (0,01 USD) chacune, numérotées de 2.448.990 à 2.472.935, sont émises à et souscrites par Investisseur 3

et ont été libérées par un paiement en numéraire accepté par la Société. Le paiement a été autorisé en n'importe quelle devise.

E. Soixante-cinq mille huit cent cinquante-deux (65.852) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (0,01 USD) chacune, numérotées de 2.472.936 à 2.538.787, sont émises à et souscrites par Investisseur 4 et ont été libérées par un paiement en numéraire accepté par la Société. Le paiement a été autorisé en n'importe quelle devise.

F. Trente-cinq mille neuf cent dix-neuf (35.919) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (0,01 USD) chacune, numérotées de 2.538.788 à 2.574.706, sont émises à et souscrites par Investisseur 5 et ont été libérées par un paiement en numéraire accepté par la Société. Le paiement a été autorisé en n'importe quelle devise.

G. Trente-cinq mille neuf cent dix-neuf (35.919) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime de dollar des Etats-Unis (0,01 USD) chacune, numérotées de 2.574.707 à 2.610.625, sont émises à et souscrites par Investisseur 6 et ont été libérées par un paiement en numéraire accepté par la Société. Le paiement a été autorisé en n'importe quelle devise.

H. Le montant de cinq million dollars des Etats-Unis (5.000.000,00 USD) est à la disposition de la Société. La différence entre ce montant et la valeur nominale globale des parts nouvelles sera affectée au compte de prime d'émission.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à environ trois mille sept cents euros (€ 3.700,-).

Traduction

Le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. La comparante, agissant comme indique ci-avant, a déclaré qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Clôture

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé les présentes minutes avec moi, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9456. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2012027016/849.

(120034982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Ress Capital Fund Management S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 305.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.684.

In the year two thousand and eleven, on the twenty seven day of December.

Before Maître Paul DECKER notary public, residing in Luxembourg.

There appeared:

Resscapital AB, a company under the laws of Sweden, having its registered office at Floragatan 2, S-102 16 Stockholm, Sweden (the "Sole Shareholder"),

Here duly represented by Mrs Christelle VAUDEMONT, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 20th, 2011.

This proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of Ress Capital Fund Management S.A., a société anonyme having its registered office at 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies Register under number B.150.684 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt on 5 January 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 135, on 22 January 2010.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requires the notary to act following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and eighty thousand euro (EUR 180,000.-) in order to bring it from its current amount of one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-) up to an amount three hundred and five thousand euro (EUR 305,000.-), through the issuance of one thousand four hundred and forty (1,440) shares of the Company with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each.

All of the one thousand four hundred and forty (1,440) new shares of the Company have been subscribed by the Sole Shareholder at a total subscription price of one hundred and eighty thousand euro (EUR 180,000.-).

The shares so subscribed have been paid by a contribution in kind consisting in a claim of the Sole Shareholder against the Company in an amount of one hundred and eighty thousand euro (EUR 180,000.-) existing pursuant to several loan agreements made between the Sole Shareholder as lender and the Company as borrower, dated 8 February 2010, 11 June 2010, 22 July 2010, 13 August 2010, 20 September 2010, 4 November 2010 and 25 March 2011.

The proof of the existence has been given by a report of Deloitte Audit S.à.r.l. on September 30th, 2011 under the signature of Mr Philippe LENGES which concludes "Based on the procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution is not at least equal to the number and value of the 1,440 ordinary shares of par value EUR 125 each", and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of one hundred and eighty thousand Euros (EUR 180,000.-) is entirely allocated to the share capital of the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, article five first paragraph of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

"The corporate capital is set at three hundred and five thousand euro (EUR 305,000.-) consisting of two thousand four hundred and forty (2,440) shares in registered form with a par value of one hundred and twenty-five Euro (EUR 125.-) per share."

Third resolution

Due to the change of law applicable to the Company, the Sole Shareholder decides to amend article three third paragraph of the articles of incorporation of the Company which now reads as follows:

"The Company may carry out any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however within the limitations set forth by chapter 16 of the law of 17 December 2010 on undertakings for collective investment."

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about 1.400,- EUR.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Resscapital AB, une société de droit suédois, ayant son siège social à Floragatan 2, S-102 16 Stockholm, Suède (l'«Actionnaire Unique»),

ici dûment représentée par Madame Christelle VAUDEMONT demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 20 décembre 2011.

Laquelle procuration restera annexée après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'actionnaire unique de Ress Capital Fund Management S.A., une société anonyme ayant son siège social au 5, Allée Scheffer L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 150.684 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT le 5 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 135, en date du 22 janvier 2010.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt mille Euros (EUR 180.000,-) afin de le porter de sa valeur actuelle d'un montant de cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-) à un montant de trois cent cinquante mille Euros (EUR 305.000,-) par l'émission de mille quatre-cent quarante (1.440) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

L'intégralité des mille quatre-cent quarante (1.440) actions nouvelles a été souscrite par l'Actionnaire Unique pour un prix total de souscription de cent quatre-vingt mille Euros (EUR 180.000,-).

Les actions ainsi souscrites ont été payées par un apport en nature consistant en une créance de l'Actionnaire Unique en tant que prêteur contre la Société en tant qu'emprunteur d'un montant de cent quatre-vingt mille Euros (EUR 180.000,-), suivant plusieurs contrats de prêts datés du 8 février 2010, 11 juin 2010, 22 juillet 2010, 13 août 2010, 20 septembre 2010, 4 novembre 2010 and 25 mars 2011.

La preuve de l'existence de l'apport a été établie par un rapport de Deloitte Audit S.à.r.l. le 30 septembre 2011 sous la signature de Monsieur Philippe LENGES dont la conclusion est la suivante «Basée sur la procédure appliquée comme décrit ci-avant, rien n'est venu attirer notre attention qui nous ferait croire que la valeur de la contribution n'est pas inférieur ou égal au nombre et valeur des 1,440 actions d'une valeur de EUR 125 chacune» et que la valeur des contributions ci-dessus a été apportée au notaire.

La contribution totale de cent quatre-vingt mille Euros (EUR 180.000,-) sera allouée en totalité au capital social.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution précédente, le premier paragraphe de l'article cinq des statuts de la Société est modifié et a désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trois cent cinquante mille Euros (EUR 305.000,-) représenté par deux mille quatre-cent quarante (2.440) actions nominatives d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par action.»

Troisième résolution

Suite à la modification de la loi applicable à la Société, l'Actionnaire Unique décide de modifier le troisième paragraphe de l'article trois des statuts de la Société, qui a désormais la teneur suivante:

«La Société pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par le chapitre 16 de la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ 1.400,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: VAUDEMONT, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58543. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2012.

Référence de publication: 2012021197/119.

(120026474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2012.

Michel Albert Investissements S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 87.966.

—
EXTRAIT

En date du 22 février 2012, le gérant de la société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103178, elle-même administrateur unique de la société "MICHEL

ALBERT INVESTISSEMENTS S.A." a nommé Monsieur Luca DI FINO, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, comme représentant permanent, conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi luxembourgeoise du 25 août 2006 concernant la société européenne.

Pour extrait conforme
FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l.
Administrateur unique
Luco DI FINO
Représentant permanent

Référence de publication: 2012031475/20.

(120040931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Mirazur Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 164.676.

Extrait de résolution du Conseil d'Administration du 08.03.2012

Le Conseil d'Administration de la société MIRAZUR INVESTMENT COMPANY S.A. réunis le 08.03.2012 au siège social, ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Transfert du siège social au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Le siège social de l'administrateur E.L.A. CAPITAL PARTNERS LUXEMBOURG S.e.n.c. a été transféré au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Le siège social du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l. a été transféré au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 08.03.2012.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2012031477/18.

(120041061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Sifter Fund II, SICAV-FIS S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 110.172.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 mars 2012

L'Assemblée prend note de la démission de Mme Margherita BALERNA BOMMARTINI, Mr Sylvain FERAUD et Mr Arnaud BOUTEILLER en tant qu'Administrateur;

L'assemblée élit Mr Petteri PIHLAJA, résidant professionnellement au 1 Carrefour de Rive, CH-1207 Genève en qualité d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Extrait certifié sincère et conforme
Pour SIFTER FUND II, SICAV-FIS S.A.
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012031544/16.

(120041149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

REDCOR Reasegueros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 153.252.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2012031530/10.

(120041054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

PACCOR Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 215.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 157.006.

En date du 20 janvier 2012, la dénomination et le siège social de l'associé unique Island Holding S.à r.l. a changé et est devenue PACCOR Holding S.à r.l. avec siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012031508/12.

(120041124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

PACCOR Group Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.044.178,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 160.907.

En date du 20 janvier 2012, la dénomination et le siège social de l'associé unique Paccor International Holdings S.à r.l. a changé et est devenue PACCOR International Holdings S.à r.l. avec siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012031509/12.

(120041126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

WDD Invest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.244.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 8 février 2012 à Luxembourg

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires tenue en date du 8 février 2012, que:

1. L'assemblée prend acte des démissions de Messieurs Frank Wegner et Guillaume Le Bouar et décide de ne pas pourvoir à leur remplacement.

2. L'assemblée prend acte de la démission de la société à responsabilité VERIDICE Sàrl de son mandat de Commissaire aux comptes avec effet 30 décembre 2011. Elle décide d'accepter cette démission et de nommer en son remplacement la société à responsabilité CONCILIUM Sàrl, établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 161634 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

3. L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur François Georges jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

4. L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Frank Wegner de son mandat d'Administrateur-délégué et décide de nommer Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, en tant qu'Administrateur unique de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

5. L'assemblée prend acte du changement d'adresse professionnelle de Monsieur François Georges de L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

6. L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-1330 Luxembourg, 48, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2012.

WDD INVEST HOLDING S.A.

Référence de publication: 2012032107/30.

(120041689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.

PACCOR Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 223.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 156.766.

En date du 20 janvier 2012, la dénomination et le siège social de l'associé unique Paccor International Holdings S.à r.l. a changé et est devenue PACCOR International Holdings S.à r.l. avec siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012031510/12.

(120041125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

ADMR Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.370.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 02/02/2012, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société ADMR INVESTMENT S.à r.l., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a nommé juge-commissaire Mme Carole BESCH, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître KECHOUTE, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me KECHOUTE.

Référence de publication: 2012031639/16.

(120041424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Konzept Peak GP Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.155.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of February.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Peaksid Capital Advisors AG, a company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Bundesplatz 14, 6300 Zug, Switzerland, and registered with the trade register of Zug under number CH170.3.034.607-1;

here duly represented by Esther Cocco, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association of a société à responsabilité limitée, which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Company"), governed by these articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company will have the name Konzept Peak GP Sarl.

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) divided into 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares of EUR 0.01 (one Euro Cent) each.

The shares shall only be in registered form. The share register shall be maintained at the registered office of the Company.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Article 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Redemptions of shares of the Company shall be carried out by means of a resolution of the sole shareholder or where there is more than one shareholder by unanimous resolution of all the shareholders for the time being of the Company, who may attend personally or through representation at an extraordinary general meeting of the shareholders or of the

sole shareholder (as the case may be), provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and of one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the sole manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted only if a majority of its members is present or represented, provided that at least one category A manager and one category B manager approved these resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (“commissaire”), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period, and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more approved qualified auditors (“réviseurs d’entreprises agréés”) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst a list of the Luxembourg financial regulator “Commission du Surveillance du Secteur Financier”.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2012.

Subscription - Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to all the 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares issued by the Company.

All the shares have been fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about EUREUR 1500.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers of the Company:

- Mark Fenchelle, with professional address at 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, London SW1X 7NE, born in London, UK on 14 January 1962 as category A manager; and
- Philipp Voswinkel, with professional address at Bundesplatz 14, CH-6300 Zug born in Bochum, Germany, on 11 July 1975 as category A manager; and
- Jean-Jacques Josset, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, born in Saint-Quentin, France, on 12 June 1974 as category B manager; and
- Gérald Welvaert, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, born in Uccle, Belgium, on 15 July 1977 as category B manager.

The managers shall serve for an undetermined duration.

The Company shall be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

2) The Company shall have its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary has set hand and seal in Luxembourg, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-septième jour du mois de Février.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Peaksid Capital Advisors AG, une société constituée selon les lois de la Suisse, ayant son siège social à Bundesplatz 14, 6300 Zug, Suisse, et immatriculée auprès du registre de commerce de Zug sous le numéro CH170.3.034.607-1;

ici dûment représentée par Esther Cocco, demeurant professionnellement au 46A, Avenue J. F. Kennedy, L-1855, Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, ayant été paraphée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la Société est Konzepta Peak GP Sarl.

Art. 3. L'objet de la Société est:

- (1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- (2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;
- (3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
- (4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- (5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Sociétés Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers de Sociétés Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

(7) De manière générale faire toute chose apparaissant à la Société comme étant accessoire ou favorisant l'accomplissement des objets sus-susmentionnés ou l'un d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social de la Société est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune.

Les parts sociales seront uniquement sous forme nominative. Le registre des associés sera tenu au siège social de la Société.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social, donné en assemblée générale.

Pour le reste, il est référé aux dispositions de l'Article 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, de l'assemblée générale des associés par décision prise à l'unanimité des associés de la Société, qui peuvent assister personnellement ou par représentation à une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique ou des associés (selon le cas), à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même classe en proportion du capital social ou de la classe

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes issues des réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'au moins un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant(s) de catégorie A ou gérant(s) de catégorie B et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) ou remplacé(s) ad nutum à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix, n'aura pas un vote prépondérant. Le président présidera toutes réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé dans cette intention. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisés précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant de la Société peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité de ses membres est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées par la majorité de ses membres présents ou représentés, à condition qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B aient approuvé ces résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Tout gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas, une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixés dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et les résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance, ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié, un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du/des gérant(s), du/des commissaire(s) (s'il en existe) et du/des associé(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 Décembre 2002 sur le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, telle que modifiée, sont remplies, la Société aura ses comptes annuels vérifiés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) parmi la liste de l'autorité de régulation financière luxembourgeoise, la Commission de surveillance du secteur financier.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé peut/peuvent être nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pourcent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais seront à nouveau obligatoire si la réserve légale redevient inférieure à ce seuil de dix pourcent.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou le gérant unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social, devra désigner un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription - Paiement

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales émises par le Société.

Les parts sociales ont été entièrement payés en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent à environ EUR 1500.

Décision de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société:

- Mark Fenchelle, avec adresse professionnelle au 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, London SW1X 7NE, né à Londres, Royaume-Uni le 14 janvier 1962, gérant de catégorie A; et

- Philipp Voswinkel, avec adresse professionnelle au Bundesplatz 14, CH-6300 Zug, né à Bochum, Allemagne le 11 juillet 1975 gérant de catégorie A.

- Jean-Jacques Josset, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, né à Saint-Quentin, France le 12 juin 1974 gérant de catégorie B.

- Gérald Welvaert, avec adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, né à Uccle, Belgique le 15 juillet 1977 gérant de catégorie B.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

La Société est engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

2) La Société aura son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi nous, le notaire soussigné, avons reçu le présent acte, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: E. Cocco et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 février 2012. LAC/2012/8816. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Référence de publication: 2012027610/544.

(120035610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2012.

Schlossberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 143.548.

—
EXTRAIT

Il résulte du Procès-Verbal des décisions prises par le gérant unique en date du 6 mars 2012 que:

- Le gérant unique a décidé de transférer le siège social de la société SCHLOSSBERG S.A.R.L., avec effet au jour de la présente, à l'adresse 49, rue Glesener, L-1631 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2012031561/13.

(120041195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Serru-Sani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8355 Garnich, 34, rue de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 35.925.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012031565/9.

(120041075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Smile2me S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 167.307.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision des associés en date du 09 mars 2012 que:

- Monsieur Nicola Luca Maria VERONESE, né le 30 juillet 1966 à Premosello-Chiovenda (Italie), demeurant professionnellement au 38/40, Avenue de la Faïencerie L - 1510 Luxembourg a été nommé Gérant Technique en remplacement de Monsieur Giuseppe CORDELLA.

Pour extrait conforme
Luxembourg.

Référence de publication: 2012031569/14.

(120040859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Island Immo, Société Anonyme.

Siège social: L-9906 Troisvierges, 6, rue Staedtgen.

R.C.S. Luxembourg B 102.173.

Auszug aus der ausserordentlichen Generalversammlung

Aus der ausserordentlichen Generalversammlung vom 05. März 2012 am Gesellschaftssitz gehen folgende Beschlüsse hervor:

Die Versammlung erneuert einstimmig die Mandate folgender Verwaltungsratsmitglieder bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2018 stattfinden wird.

- Frau Doris Krings, wohnhaft in B 4780 Sankt Vith, Großenborn, Hünningen 10
- Herr Constantin Rose, wohnhaft in B 4780 Sankt Vith, Großenborn, Hünningen 15

Der Verwaltungsrat benennt Constantin Rose, wohnhaft in B 4780 Sankt Vith, Großenborn, Hünningen 15, rückwirkend von den Generalversammlungen der Jahre 2001 und 2007 zum delegierten Verwalter und Verwaltungsratsvorsitzenden bis zur Generalversammlung die im Jahre 2018 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Doris Krings / Constantin Rose.

Référence de publication: 2012031637/19.

(120040252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mars 2012.

Sofidem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 163.725.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement, tenue en date du 12 mars 2012 que:

- Le représentant de l'associé unique constate la démission de Madame Ludivine BOCK de ses fonctions d'administrateur unique de la société SOFIDEM SA, intervenue en date du 8 mars 2012.

- Le représentant de l'associé unique décide de nommer en remplacement de l'administrateur unique sortant, avec effet au jour de la présente assemblée, Monsieur Pierre DALL'ASPARAGO, gérant de société, né le 14 septembre 1945 à PIENNES (France), demeurant à L-8410 STEINFORT, 26, route d'Arlon.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Référence de publication: 2012031572/17.

(120041192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Sogeci International S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 36.171.

—
Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 19. Mai 2011

Der Sitz der Gesellschaft wird rückwirkend zum 1.1.2011 nach L-2320 LUXEMBOURG, 102 Boulevard de la Pétrusse verlegt.

Référence de publication: 2012031573/10.

(120040917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Sol Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1426 Luxembourg, 48, rue Henri Dunant.

R.C.S. Luxembourg B 51.872.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012031575/9.

(120041073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Belier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 66.989.

—
Il résulte du Verbal de la réunion du Conseil d'administration de la société Belier SA qui s'est tenu le 5 mars 2012 que:

Monsieur Angelo Provera, né le 20 janvier 1955 à Rome, Italie et résident au 50 Via Pezzana, I-00198, Rome, Italie, a été nommé en remplacement de Monsieur Pietro Provera, démissionnaire, Administrateur-délégué avec tous les pouvoirs pour engager la Société par sa signature individuelle dans toutes affaires de gestion ordinaire et encore celles qui sont relatives à l'exécution des décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Le mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2014.

Luxembourg, le 12 mars 2012.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Xavier Mangiullo

Administrateur

Référence de publication: 2012031641/18.

(120041273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mars 2012.

Triolet Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 65.775.

—
Extrait de résolution du Conseil d'Administration du 08.03.2012

Le Conseil d'Administration de la société TRIOLET HOLDING S.A. réunis le 08.03.2012 au siège social, ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Transfert du siège social au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

L'adresse de l'administrateur M. Luca DI FINO a été transféré au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Le siège social du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l. a été transféré au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 08.03.2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012032084/17.

(120041730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mars 2012.